



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMÉRO SPÉCIAL

DU

**5 novembre 2015**

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

- Arrêté n° 2015-2142 du 28 octobre 2015 portant confirmation partielle au profit de la SAS « Clinique des Grandes Alpes » des autorisations d'activités de soins détenues par la SARL DTM « Clinique du Mont Blanc » sur le site de la clinique du Mont Blanc.

**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LYON**

- Décision du 28 octobre 2015 portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Rhône-Alpes et d'Auvergne.

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

- Arrêté n° 2015-001 du 5 novembre 2015 fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation aux représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

- décision n° 15-688 du 5 novembre 2015 portant subdélégation du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État.

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

- Convention de délégation de gestion du 26 octobre 2015 conclue entre M. Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, et M. Denis LABBÉ, préfet du département de la Savoie, pour la réalisation des actes d'instruction afférents à la procédure budgétaire des établissements et services sociaux financés par le budget de l'État ;  
- arrêté préfectoral n° 15-315 du 5 novembre 2015 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (ÉPORA) ;  
- arrêté préfectoral n° 2015-316 du 5 novembre 2015 relatif à la suppléance du préfet de la région Rhône-Alpes du 6 au 8 novembre 2015.

**Arrêté n° 2015-2142**

**SAS « Clinique des Grandes Alpes » : confirmation partielle au profit de la SAS « Clinique des Grandes Alpes » des autorisations d'activités de soins détenues par la SARL DTM « Clinique du Mont Blanc » sur le site de la Clinique du Mont Blanc**

**La Directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1431-1, L.1432-1, L.1432-2, L.1432-4, L.1434-7, L.1434-9, L.6114-1, L.6114-2, L.6122-1 à L.6122-14-1, R.6122-23 à R.6122-44, D.1432-28 à D.1432-53 et D.6122-38 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son titre 4 chapitre 1 créant les agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté n°2010-2925 du 18 octobre 2010 du directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes fixant la limite des territoires de santé et le ressort territorial des conférences de territoire pour la région Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2012-5186 du 29 novembre 2012 du directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes portant adoption du projet régional de santé de Rhône-Alpes publié le 30 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté n°2014-1431 du 28 mai 2014 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes portant révision du schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de Rhône-Alpes 2012-2017 publié le 28 mai 2014 ;

Vu l'arrêté n°2013-4195 du 21 octobre 2013 du directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes portant confirmation au profit de la SARL DTM « Clinique du Mont Blanc » des autorisations d'activités de soins détenues par la SARL « Clinique de Cluses » ;

Vu le jugement du tribunal de commerce d'Annecy du 16 janvier 2015 arrêtant un plan de cession des actifs de la SARL DTM Clinique du Mont-Blanc au profit de la SAS « Clinique des Grandes Alpes » ;

Vu la demande présentée par la SAS « Clinique des Grandes Alpes », 140 rue André Lwoff 69800 Saint-Priest, en vue d'obtenir la confirmation à son profit des autorisations d'activités de soins détenues par la SARL « DTM Clinique du Mont-Blanc » sur le site de la Clinique du Mont Blanc à Cluses ;

Vu l'avis défavorable émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Vu le jugement du tribunal de Grande Instance de Bonneville en date du 23 octobre 2015 ;

Considérant que le dossier présenté porte sur la cession des autorisations existantes de la SARL DTM Clinique du Mont-Blanc vers une société nouvellement créée, la SAS « Clinique des Grandes Alpes », suite à une décision de justice ordonnée par le tribunal de commerce d'Annecy ;

Considérant que la SAS « Clinique des Grandes Alpes » n'a pas déposé de dossier d'évaluation en vue du renouvellement de l'autorisation de chirurgie sous la forme d'hospitalisation complète à la date du 2 août 2015, et qu'elle est, de ce fait, considérée, comme renonçant au bénéfice de ladite autorisation ;

## Arrête

Article 1 : La demande présentée par la SAS « Clinique des Grandes Alpes », 140, rue André Lwoff 69800 Saint-Priest, en vue d'obtenir la confirmation à son profit des autorisations d'activités de soins détenues par la SARL « DTM Clinique du Mont-Blanc » sur le site de la Clinique du Mont Blanc à Cluses est accordée pour la chirurgie sous la forme d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire, et refusée pour la chirurgie sous la forme d'hospitalisation complète.

Article 2 : S'agissant d'une confirmation d'autorisation la date de fin de validité de l'activité de soin de chirurgie sous la forme d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire reste inchangée.

Article 3 : Les autorisations de pharmacie à usage intérieur et de stérilisation sont confirmées au profit de la SAS « Clinique des Grandes Alpes ».

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 5 : La directrice de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de la Haute-Savoie de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 28 octobre 2015

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes  
Véronique WALLON

**ANNEXE**  
**À l'arrêté n°2015-2142**  
**relative à la mise à jour des systèmes d'information**

Entité juridique : A créer  
S.A.S. CLINIQUE DES GRANDES ALPES

Entité établissement : 74 078044 0  
CLINIQUE DES GRANDES ALPES  
(EX CLINIQUE DU MONT BLANC)

Activité de soins : 02 – Chirurgie  
Modalité : 00 – Pas de modalité  
Forme : 07 – Chirurgie ambulatoire  
Fin de validité de l'autorisation : 26/04/2019

Entité juridique : 74 001509 4  
SARL CLINIQUE DU MONT BLANC  
**[A supprimer]**





**Décision du 28 octobre 2015**  
**portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de**  
**Rhône- Alpes et Auvergne**

La Directrice Interrégionale,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;

Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques; modifié par l'ordonnance n° 2008-1161 du 13 novembre 2008 art 4;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n° 309 : "entretien des bâtiments de l'Etat" ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publiques et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de la comptabilité du ministère de la justice et des

libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 12 février 2013 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Mme Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de LYON, à compter du 19 février 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2015-097 du 7 avril 2015, de Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Mme Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ;

Vu l'arrêté n° 2015-098 du 7 avril 2015 de Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Rhône-Alpes, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne, pour la mise en oeuvre des procédures relevant du code des marchés publics pour les opérations d'investissement;

Décide :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Isabelle MARTIN, chef du département budget et finances,
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

**Article 2** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Cécile RODDE, chef du département des ressources humaines,
- Monsieur Jean-Christophe SENEZ, adjoint au chef du département des ressources humaines

Les personnes citées dans l'annexe 2 de la présente, ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits au programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense



(validation des demandes de paiement) relatifs au budget opérationnel du programme 107, à l'article 2 et rattaché au centre financier 0107-F004-001, pour les marchés de fourniture et de service d'un montant supérieur à 130 000 euros HT :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Isabelle MARTIN, chef du département budget et finances,
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programmes et aux titres visés au présent article dès lors qu'elles sont inférieures à 130 000 euros HT.

**Article 4** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande); de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

- Monsieur Emmanuel FENARD, adjoint à la directrice interrégionale,
- Madame Caroline MEILLERAND, secrétaire générale,
- Madame Isabelle MARTIN, chef du département budget et finances,
- Monsieur Vincent ESTAIS, adjoint au chef du département budget et finances

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 5** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses, les marchés de travaux, prestations intellectuelles, fournitures courantes et services relevant du titre 5 du programme 107 rattaché au centre financier 0107-F175-6975, dans les conditions suivantes. Les personnes listées ci dessous ont la faculté de signer les décisions créatrice de droits pour un tiers et / ou engageant une dépense. Les droits sont différents selon le mode de passation du marché de rattachement :

- Pour les marchés passés selon une procédure formalisée (au sens de l'article 26 du code des marchés publics)  
Monsieur FENARD, Directeur Interrégional adjoint  
Mme Caroline MEILLERAND, secrétaire générale  
Monsieur Philippe DROUHIN, chef du Département des affaires Immobilières
- Pour les marchés passés selon une procédure adaptée (au sens de l'article 28 du code des marchés publics)  
Monsieur FENARD, Directeur Interrégional adjoint  
Mme Caroline MEILLERAND, secrétaire générale  
Monsieur Philippe DROUHIN, chef du Département des affaires Immobilières  
Madame Gaëlle CANAVY, Chef de l'Unité d'Appui aux Affaires Immobilières  
Monsieur Alain PONSON, chef de l'Unité des études et de la gestion du patrimoine

Monsieur Thierry BIODORE, chef de l'Unité des opérations

Ces mêmes personnes pourront également signer les décisions qui ne créent pas de droits pour un tiers et qui n'engagent pas une dépense. Il en ira de même pour les personnes listées à l'annexe 3 de la présente décision.

**Article 6 :** la décision du 22 avril 2015 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires des régions Rhône Alpes et Auvergne est abrogée.

**Article 7 :** la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, pour Rhône-Alpes et Auvergne.

Fait à Lyon,  
le 28 octobre 2015,  
La Directrice Interrégionale,

Marie Line HANICOT

## Annexe 1 :LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 4, DISP RAA AU 28 /10/2015

Etablissement ( centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement ( nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ( nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint ( nom, fonction, titre)
CD RIOM	VERSCHAEVE Gaëlle, Directrice		DUBOEUF Hubert-Henry, économiste/carte achat
			MEYRAND Jacques, agent économiste/ carte achat
CD ROANNE	BOYER Georges, directeur	CASTETS Rémi, DSP, directeur adjoint chef Ets	PETIT Marie-Laure, directrice détention
			HUC Aude, attaché + carte achat
			CORON Violaine, attaché
			BOUILLON Nadège, économiste (Saisie des DA + Carte achat)
CP AITON	REYMOND Alain, directeur	DAGAIN Caroline directrice adjointe	GILL Amandine directrice de détention
			TROPLENT Marie-Pierre, attaché
			DE MACEDO Marie Laure, économiste
CP BOURG EN BRESSE	MOTUELLE Patrick, directeur	BRUTINEL MAGALIE, directrice adjoint chef Ets	COURCHE Olivier, directeur
			LE-DOUCE Claude, attaché
			HURTEAU Alain, attaché
			LE-DOUCE Michelle, économiste
CP MOULINS	LIBAN Isabelle, directrice	Richard BOULAY, directeur Adjoint chef Ets	Jérôme CHAYRERON, DSP stagiaire, DMA
			François Xavier BEAUVAIS, Attaché principal, DRH
			BONNOT Gérard, attaché
			FINAT Isabelle, économiste + carte achat
			JULLIARD Frédéric, directeur technique
CP SAINT QUENTIN FALLAVIER	SCHOTS David, directeur	MASSOL Florence, directrice adjoint chef Ets	MARCHAIS Yannick, Attaché SAF + carte achat
			PAHON Renée, attaché GD + carte achat
			VALENTE Oswald, économiste
CSL GRENOBLE	HAMADACHE Karim, chef d'établissement	CHAUME Eric,adjoint au chef d'établissement	AZZOUZ Linda, économiste
CSL LYON	NIARE Gaoussou, chef d'établissement	BERT Yvan, adjoint au chef d'établissement	MR AUGUSTE CHARLERY Brice, gestionnaire
EPM RHONE	DRILLIEN Denise, directrice	FENAYON Bruno, adjoint au chef d'établissement	AGGOUNE Yamila, adjointe administrative
MA AURILLAC	MAITRE Philippe, chef d'établissement	CLÉMENT Gontran, adjoint au chef établissement	SERYES Stéphanie, économiste
			M. BAURAIN AA Comptabilité/Cantines(912)
MA BONNEVILLE	LAROCHE Philippe, chef d'établissement	BROSSAULT Régis, adjoint au chef d'établissement	MONTANA Hervé, économiste+ carte achat
			ROCH Claudette, économiste adjoint+carte achat
MA CHAMBERY		EVARD Bruno, Adjoint au chef d'établissement	EVARD Nathalie, économiste remplaçante
			ANCEAUX Doriane économiste
MA GRENOBLE-VARCES	BIANCHI Martine, directrice	REUIL Audrey, Adjoint au chef d'établissement	Marion GEORGET, directrice de détention
MA LE PUY EN VELAY	WAGNER Michel, chef d'établissement	MERCIER Philippe, chef d'établissement adjoint	FONTAINE David, économiste
			MARTIN François, régisseur
MA CORBAS	POMPIGNE Alain, directeur	MOHIB Abdelhak, directeur adjoint chef Ets	ANNANI Franca, directrice
			VANNUCCI Emille, directrice
			VARLET Alain, attaché +carte achat
			RETAT François, attaché
			BOMBRUN Françoise, économiste + carte achat
			JANEX Michel, directeur technique
MA MONTLUCON	DUMEUSOIS Eric, chef d'établissement	BENLEFKI Abdzaher Adjoint Chef Etablissement	DUMEUSOIS Florence, économiste
			DUMAS Annick, Régisseur CN
MA PRIVAS	GAMEIRO Hervé, chef d'établissement	Maryse DESHAYES	PINOL Chantal, économiste
			BERNARD Christophe, régisseur
MA RIOM	MARTINI Camille, chef d'établissement	MARTINET Eric, chef d'établissement adjoint	LE MORT Bertrand, économiste
			OLLIER Séverine, économiste adjoint
MA SAINT-ETIENNE	VILLEROY Xavier, directeur	JAMMES Aurélie, ACE	MURE-RAVAUD Geneviève, économiste
		BASTIDE Fanny, Directrice adjointe	LE-SAUDER Yannick, adjoint économiste
MA VALENCE	BOYER Aude, chef d'établissement	ZABOWSKI Michel, chef d'établissement adjoint	MENS Chloé, économiste adjointe + carte achat
			ZITO Jessica, économiste + carte achat
CP VALENCE	BELLIARD Hugues, chef d'établissement	LAURENT Jean-Michel, chef d'établissement adjoint	BOUKEZZOULA Fatima, attachée SAF + carte achat
			JONGLEUX Alain, attaché GD
			NICOLAS Virginie-Annie, économiste
			CARTEAU Colette, adjoint à l'économiste
MA VILLEFRANCHE/ SAONE	FOSTIER André, directeur	CALYDON Gisèle, directrice adjoint chef Ets	YULAFCI Désirée, directrice adjointe

## Annexe 2 :LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 2, DISP RAA AU 28/10/2015

Etablissement ( centre de coût)	Subdélégation donnée au chef de département ( nom, prénom, titre)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de département ( nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint ( nom, fonction, titre)
DISP SIEGE/DRH	RODDE Cécile, directeur	SENEZ Jean-Christophe, directeur	BOVE François, chef unité traitements NOEL Nathalie, adjointe à la chef UTI PEYRON Michelle, chef unité formation qualification CHAZOT Rolande, responsable de formation
			TORRO-VERPES Marie-France, responsable de formation

## Annexe 3 :LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 5, DISP RAA AU 28/10/2015

Etablissement ( centre de coût)	Subdélégation donnée au chef de département( nom, prénom )	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de département ( nom, fonction, titre)	Subdélégation donnée en l'absence du chef de département et de son adjoint ( nom, fonction, titre)
DISP SIEGE/DAI	DROUHIN Philippe, chef de département	CANAVY Gaëlle, adjoint au chef de département	Monsieur Marc -David RHINO, chargé d'opérations
		PONSON Alain, chef d'unité EGP	Monsieur François JOLIVET, chargé d'opérations
		BIODORE Thierry, chef d'unité opérations	Monsieur Joël KRZACZKOWSKI, chargé d'opérations
			Monsieur Didier REYNAUD, chargé d'opérations
			Monsieur Philippe PERRON, chargé d'opérations
			Monsieur Raoul DARGNAT, Chargé d'études
			Madame Catherine FORGET, Gestionnaire du patrimoine



## **PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**

Direction régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi

Lyon, le 5 novembre 2015

Arrêté n° 2015-001

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**  
**PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Commandeur de l'Ordre national du mérite**

**Objet** : Arrêté fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation des membres de CHSCT

VU l'article L. 4614-14 relatif aux modalités de formation des membres de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;

VU les articles R. 4614-26 à 29 du Code du travail relatifs aux conditions d'octroi et de maintien de l'agrément permettant aux organismes de dispenser la formation des membres de CHSCT ;

VU les demandes déposées à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi, par les organismes de formation en vue d'obtenir l'agrément pour assurer la formation des membres de CHSCT ;

Vu l'arrêté n°2015-093 du 7 avril 2015, portant délégation de signature à Monsieur Philippe NICOLAS, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté n° 15-049 du 1<sup>er</sup> octobre 2015, portant subdélégation de signature à Monsieur Jean-Pierre BERTHET, chef du Pôle Politique du travail.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les organismes de formation suivants sont inscrits sur la liste des organismes habilités à dispenser la formation aux représentants du personnel aux CHSCT :

Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>(1') ALBARON – CROIX-ROUGE FRANCAISE</b>	235, rue de l'Isle 73500 Modane	c.albaron@croix-rouge.fr	04 79 05 18 33 Fax : 04 79 05 25 38 Site Internet : <a href="http://albaron.croix-rouge.fr">http://albaron.croix-rouge.fr</a>
<b>1,2,3 CONSEIL</b>	55, rue Francisque Voytier 42100 Saint Etienne	123-conseil@orange.fr	04 77 21 07 29 06 43 84 76 70
<b>5A FORMATIONS</b>	30, rue du Foron 74100 Ville le Grand	5aformations@gmail.com	04 77 32 77 96
<b>AB PREVENTION</b>	320, avenue Berthelot 69371 Lyon Cedex 8	abelhamdi@ab-prevention.fr	06 19 02 82 79 Fax : 09 57 74 43 30
<b>ABC Formation</b>	464 rue de la Leysse 73000 Chambéry	abc.formation.conseil@wanadoo.fr	04 79 26 03 03 Fax : 04 79 26 02 26
<b>ABSCISSE SECURITE FORMATION</b>	8-12 Rue Croix Barret 69007 LYON	contact@absec.fr	04.78.38.23.05 06.98.06.79.43 Fax : 04.78.38.32.14
<b>ACCES CONSULTING</b>	3, rue de l'Humilité 69003 Lyon	reynald.de.mari@acces.fr	04 78 14 54 27 Fax : 04 37 48 07 54
<b>ACODIM</b>	5, Chemin de la Croix de Marmonière 38690 Torchefelon	contact@acodim.fr	04 74 33 93 47 06 69 63 34 94
<b>ACOSET</b>	470, route du Tilleul 69270 Cailloux sur Fontaines	contact@acoset.fr	04 78 98 13 13 Fax : 04 78 98 59 83 Site Internet : <a href="http://www.acoset.fr">www.acoset.fr</a>
<b>ACTION S.T.E</b>	16, rue du Triolo 38080 L'Isle d'Abeau	g.fege@action-ste.fr	06 60 19 20 45 Site Internet : <a href="http://www.action-ste.fr">www.action-ste.fr</a>
<b>ADPF</b>	5 rue Emile Zola 69700 Givors	adpf@orange.fr	04 78 73 76 88 Fax : 04 78 73 78 60
<b>AEC FORMATION</b>	BP 87 26802 Portes Les Valence Cedex	administratif@aecformation.fr elisabeth.giorgi@aecformation.fr	04 75 44 37 67/ 06 04 67 88 99 Fax : 04 75 41 52 39

Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>AF2S (Association)</b>	467, route du Val d'Ainan 38850 Chirens	contact.af2s@gmail.com	06 75 07 00 79
<b>AFICO 74 (Association)</b>	29, rue de la Crête 74960 Cran Gevrier	secretariatudfo74@wanadoo.fr	04 50 67 40 15
<b>AFOSEC</b>	57, rue du Manissollon 69700 Montagny	contact@afosec.com	04 72 30 45 02 06 82 42 48 73 Fax : 08 26 67 58 19 Site Internet : www.afosec.com
<b>AFPI ETUDOC 74</b>	Parc des Glaisins 7, rue du Pré Faucon - BP 243 74942 Annecy Le Vieux Cedex	afpi.etudoc@etudoc.asso.fr	04 50 64 12 07 Fax : 04 50 64 02 80 Site Internet : www.afpi-etudoc.com
<b>AFTRAL ( ex AFT-IFTIM)</b>	Rue des Saphirs BP 7 38280 Villette d'Anthon	karinecadot@aft-iftim.com	04 72 02 58 58 Fax : 04 72 02 46 41
<b>AGEMETRA</b>	Parc d'activité de la Saulaie 23 avenue des Saules 69600 Oullins	a.goncalves@agemetra.org	04 72 56 14 08 Fax : 04 72 41 09 63 Site Internet : http://www.agemetra.org
<b>ALERTIS</b>	5, rue Benoit Berlioz 69680 Chassieu	info@alertis.fr	06 31 09 87 59 Fax : 04 78 90 46 30 Site Internet : www.alertis.fr
<b>ALMA CONSULTING GROUP</b>	55, avenue René Cassin Case postale 418 69338 Lyon Cedex 09	scuraba@almacg.com	04 72 35 80 49 Fax : 04 72 35 80 31 Site Internet : www.risquesprofessionnels.almacg.fr
<b>ANYWAY</b>	364 Avenue de Ruffieu 38300 NIVOLAS VERMELLE	anyway1.formation@orange.fr	06 78 26 00 24
<b>APAVE SUD EUROPE SAS</b>	177, route de Sain Bel BP 3 69811 Tassin la Demi-lune cedex	fabien.vaninetti@apave.com	04 72 32 52 52 04 96 15 23 80 www.apave.com
<b>AQSE</b>	13, rue de la Poste 38170 Seyssinet-Pariset	info@aqse-France.com	Tel / Fax : 04 38 12 88 56 Site Internet : www.aqse-France.com
<b>ASP AFPI SAVOIE</b>	131 rue de l'Etrier 73290 La Motte Servolex	sophie.mendelsohn@formation-industries-arc-alpin.fr	04 79 65 16 20 Fax : 04 79 25 98 27 ou 04 79 25 98 27
<b>ASTREE SARL</b>	12 place Maréchal Joffre 69230 Saint-Genis Laval	astree@wanadoo.fr	04 78 56 50 27 Fax : 04 78 56 12 43
<b>ATOUPS FORMATION SECURITE</b>	292 Rue de l'Industrie ZI Espace Royans 38680 SAINT JUST DE CLAIX	contact@aforse.com	Tel: 04 75 48 75 02 Fax: 04 75 48 77 34



Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>AVENIR ET FORMATIONS</b>	Place de la Gare 01390 Saint-André de Corcy	aveniretformations@orange.fr	04 72 26 48 59 Fax : 04 72 26 43 75
<b>AXIROUTE Prévention</b>	13 rue des Frères Lumière 38230 Tignieu Jamezieu	alexis.maignaut@gmail.com	06 52 47 74 23 Fax : 04 78 32 07 30
<b>BERTRAND MERLIN CONSULTANT</b>	3 rue du Clos d'Azieu 69740 Genas	b.merlincons@free.fr	09 53 39 62 98 Fax : 09 58 39 62 98 Internet : www.bertrandmerlin.com
<b>CADECO</b>	25 rue Benoît Malon 42300 Roanne	roanne@cadeco.fr	04 77 70 85 05 Fax : 04 77 72 03 14 Internet : www.cadeco.fr
<b>CAMIRA</b>	3, rue de la Vanoise 69960 Corbas	formation@camira.fr	04 72 23 01 20 Fax : 04 72 23 50 81 Internet : www.camira.fr
<b>CAP EXCELENCE Formation Conseil</b>	BP 33 – Zone Pôle 2000 Chemin des Mulets 07131 Saint Peray Cedex	capexcellence@wanadoo.fr	04 75 40 84 22 Fax : 04 75 40 99 57
<b>CAPITE CORPUS</b>	45, rue Sainte Geneviève 69006 Lyon	cbelvisi@capitecorpus.com	0 871 74 64 46 Fax : 04 72 77 57 12 Site Internet : www.capitecorpus.com
<b>CARADYN</b>	36, rue de la Pacalairie 38170 Seyssinet	christine.berthon@caradyn.fr	09 82 41 33 57 Fax : 09 81 40 18 37 Site Internet : http://www.caradyn.fr
<b>CCI GRENOBLE GROUPE FORMATION</b>	7, rue Hoche 38000 Grenoble	sophie.muscio@grenoble.cci.fr	04 76 28 29 30 Fax : 04 76 28 29 78 Site Internet : http://www.grenoble.cci.fr
<b>CEFTIC</b>	avenue Paul Sabatier 26700 Pierrelatte	ceftic@free.fr	04 75 96 48 60 Fax : 04 75 96 48 00
<b>CEZAM Rhône-Loire</b>	8, place des Terreaux 69001 Lyon	direction@cezamrhoneloire.fr	04 78 39 89 93 04 26 49 45 64 Site Internet : www.cezamrhoneloire.fr
<b>CFPS (Centre de Formation Prévention Secourisme)</b>	Route des Basseaux 26800 Etoile sur Rhône	cfps26@sfr.fr	04 75 60 67 95 / 06 26 83 10 33 Fax : 04 75 60 67 95 Site Internet : www.securite-secourisme-travail.com
<b>CIBLES RH</b>	3, avenue du Vercors 38600 FONTAINE	i.barre@wanadoo.fr	06 29 64 15 73

Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>CIDECOS</b>	9, rue Puits Gaillot BP 1116 69202 Lyon Cedex 01	monique.langlois@cidecos.com pascal.josse@cidecos.com	04 72 98 03 03 Fax : 04 72 98 03 00
<b>COGNITIF</b>	Chantemerle 69670 Vaugneray	jeanmarcfaure@cognitif.eu	06 14 54 45 01 Fax : 08 26 69 67 64
<b>CREORA</b>	Bourse du Travail 32, avenue de l'Europe 38030 Grenoble Cedex	djacquier@force-ouvriere.fr	04 79 69 24 87/06 09 41 52 38
<b>CROIX ROUGE FRANCAISE</b>	Centre Régional de Formation Professionnelle 41 rue Montferré - BP 20032 42000 Saint-Étienne	jerome.berthet@croix-rouge.fr	0 810 200 270 Fax : 04 79 59 00 54 Site Internet : <a href="http://irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr">http://irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr</a>
<b>CTC Comité Professionnel de Développement Economique Cuir Chaussure Maroquinerie Ganterie</b>	4 rue Hermann Frenkel 69367 Lyon Cedex 7	rgacogne@ctc groupe.com	06 68 47 45 46 Fax : 04 72 76 10 00 Site Internet : <a href="http://www.ctc.fr">www.ctc.fr</a>
<b>DEKRA INSPECTION (ex NORISKO) Service formation</b>	36, avenue Jean Mermoz BP 8212 69355 Lyon Cedex 08	robert.bonifaci@dekra.com	04 72 78 44 88 Fax : 04 72 78 44 39
<b>DNV BA France</b>	Parc Technoland - ZI du Champ Dolin 1, allée du Lazio 69800 Saint Priest	France.business-assurance@dnv.com	04 78 90 91 40 Fax : 04 78 90 52 78 Site Internet : <a href="http://www.dnvba.fr">www.dnvba.fr</a>
<b>DROME CCI FORMATION Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Drôme</b>	52, 54 rue Barthélemy de Laffemas BP 1023 26010 Valence	s.lahondes@drome.cci.fr	04 75 75 70 85 Fax : 04 75 43 84 11 Site Internet : <a href="http://www.formation.drome.cci.fr">http://www.formation.drome.cci.fr</a>
<b>ECCE</b>	14, rue des Glairaux 38120 Saint-Egrève	ecce@cegetel.net	Tel / Fax: 04 38 02 01 90 06 23 25 12 68 Site Internet : <a href="http://www.expertce.com">www.expertce.com</a>
<b>ECHANGE FORMATION</b>	3 avenue Antoine Pinay 42400 Saint Chamond	echange.formation@wanadoo.fr	04 77 31 90 23 Fax : 04 77 31 33 26 Site Internet : <a href="http://www.echangeformation.com">www.echangeformation.com</a>
<b>ELITE PROTEC</b>	Chantemerle 69670 Vaugneray	consultants@elitegroupe.eu	Tel : 09 75 43 30 53 Port: 06 14 54 45 01 Fax: 08 26 69 67 64
<b>ELSETE</b>	33, rue de Glairons ZI des Glairons 38400 Saint-Martin D'hères	secretariat38@elsete.fr	04 76 42 56 80 Fax : 04 76 51 62 49
<b>ESSOR CONSULTANTS</b>	14, rue Gorge de Loup 69009 Lyon	myriam.maufroy@essorconsultants.fr	04 78 83 44 78 Fax : 04 78 83 28 12

Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>EVINCEL</b>	5 rue Victor Schœlcher 69009 Lyon	contact@evincel.fr	04 78 22 58 98 Site internet : www.evincel.fr
<b>EXPERT SECURITE FORMATION</b>	Centre d'activités Nouvelles 38510 ARANDON	expertsecuriteformation@gmail.com	04 37 05 10 03 Fax : 04 37 05 13 29
<b>FACES FORMATION ET SECURITE</b>	800, rue Jean Rostand - BP 106 42653 St Jean Bonnefond Cedex 22 bis rue de l'avenir 38150 Chanas	faces@wanadoo.fr	04 77 34 33 33 Fax : 04 77 34 33 39
<b>FARAL</b>	20, rue Louis Guérin 69100 Villeurbanne	faral@faral.net	04 37 48 81 30 Fax : 04 78 89 68 03 Site Internet : www.faral.net
<b>FIMAC PREVENTION - Réseau Capi-Consult</b>	842, Chemin de l'Eygalière 38500 La Buisse	philippe.maccari@capiconsult.com	06 02 18 81 15 Fax : 09 57 43 86 65
<b>FLOREAU Mathieu</b>	148, impasse des Edelweiss 74800 Saint-Pierre en Faucigny	mathieu.floreau@hotmail.fr	06 42 04 11 65
<b>FOCS CONSULT</b>	1, rue Alfred de Musset 38100 Grenoble	cvignaud@focsconsult.com	04 76 29 89 59 Fax : 04 76 29 89 60
<b>FP CONSEIL- Réseau Capi- Consult</b>	Elycoop 20, rue Paul Pic 69500 Bron	feriel.poizat@capiconsult.com	09 72 23 24 69 06 21 98 25 65 Site Internet : www.capiconsult.com
<b>FS PRO</b>	16 rue Jean Zay 42100 Saint-Etienne	contact@fspro.fr	06 27 29 31 42 Site Internet : www.fspro.fr
<b>GEDAF</b>	Pôle 2000 Rue des Entreprenants - BP 101 07130 Saint-Péray	info@gedaf-formation.fr	04 75 81 06 06 Fax 04 75 81 06 91
<b>GHISALBERTI Pierre - Formation &amp; Conseil</b>	3, rue de la Vanoise 69960 Corbas	ghisalberti.formation@wanadoo.fr	04 72 23 01 20 Fax 04 72 23 50 81
<b>GRENIER Thierry</b>	3 rue Villon 69003 LYON	thierry.ch.grenier@wanadoo.fr	04 72 35 09 04
<b>GROUPE BALLAND</b>	5, rue du Baconnet ZAC du Baconnet 69700 Montagny	contact@groupe-balland.com	04 37 20 00 20 Fax : 04 37 20 00 22 Site Internet : www.groupe- balland.com
<b>GTIF</b>	41, rue Saint Michel 69007 Lyon	olivier.legrand@gtif.fr	06 89 88 83 06

Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>HCM Formation et Conseil</b>	La Ville 38210 Polienas	alain.andrieu7@orange.fr	06 68 14 75 06
<b>IDCF (Ingénierie- Développement Conseil Formation)</b>	37, rue Grande 38500 Voiron	idcf.voiron@orange.fr	04 76 67 32 87 Fax : 04 76 05 63 20
<b>IDENEA ERGONOMIE</b>	30, Chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan	idenea@idenea.fr	04 76 54 43 09 Fax : 04 76 54 43 39 Site Internet : www.idenea.fr
<b>IMPACT ETUDES</b>	598 boulevard Albert Camus 69400 Villefranche sur Saône	s.roose@groupe-jlo.com	04 74 09 08 67 Site Internet : www.impact-etudes.com
<b>INTERFORA Performances</b>	rue Jean Macé 69190 Saint-Fons	info@interfora.fr	04 72 89 06 26 Fax : 04 72 89 06 27 Site Internet : www.interfora.fr
<b>LE LYS POURPRE</b>	302, 304 rue Garibaldi 69007 LYON	info@le-lys-pourpre.fr	06 88 68 32 92
<b>MDA FORMANCE</b>	13 avenue d'Aygu 26200 Montélimar	contact@mdaformance.com	04 75 52 49 09 Fax : 04 75 00 29 97 Site Internet : www.mdaformance.com
<b>NERIB</b>	71 chemin du Moulin Caron 69570 DARDILLY	accueil@nerib.com	04 72 19 19 01 Fax: 04 78 64 99 26
<b>NEOMIS</b>	109 rue du 1er mars 1943 - Bât B Parc Actimart de la Rize 69100 VILLEURBANNE	contact@neomis.fr	04 78 85 75 44 Fax : 04 78 85 29 53
<b>OHMS CONSEILS ET FORMATION</b>	34, route de Saint Germain Laval Le Bourg 42510 NERVIEUX	nrzzauti@aol.fr	04 69 33 18 30 07 70 31 95 39
<b>PhB FORMATION</b>	Villa Helvetia 116, chemin de la Piotière 01800 Bourg St Christophe	phbformation@hotmail.fr	06 81 57 89 79 Fax : 04 74 34 04 53
<b>PjB FORMATION</b>	16, rue Branly 69100 Villeurbanne	contact@pjbformation.fr	06.11.74.26.18 Site Internet : www.pjbformation.fr
<b>PREVENTIV'</b>	5, place Charles Béraudier 69428 LYON Cedex 03	gbard@preventiv.fr	06 21 53 94 08 Site Internet : www.preventiv.fr
<b>PREVHOM</b>	Lieu-dit Nurols 42380 Luriecq 7 route de Feyzin 69960 Corbas	fabien.alix@prevhom.fr	+33 (0) 6 72 82 24 63 Site Internet : www.prevhom.fr

Raison sociale	Adresse	Mail organisme	Téléphones Site internet
<b>PROGRESS' Ain</b>	Maison de la Vie Associative 2 bd Irène Joliot-Curie CS 70270 01006 BOURG-EN-BRESSE	<a href="mailto:progress.ain@orange.fr">progress.ain@orange.fr</a>	06 80 66 27 15
<b>PROXIMUM</b>	21, rue du Forez 42160 Saint Cyprien	<a href="mailto:contact@proximum.org">contact@proximum.org</a>	09 66 91 21 10 Fax : 04 77 55 16 24 Site Internet : <a href="http://www.proximum.org">www.proximum.org</a>
<b>QSE DEVELOPPEMENT</b>	225 rue Descartes 42153 Riorges	<a href="mailto:contact@qse-developpement.com">contact@qse-developpement.com</a>	04 77 69 66 51 06 75 46 04 67 Fax : 09 67 12 66 51 Site Internet : <a href="http://www.qse-developpement.com">www.qse-developpement.com</a>
<b>RECH Gaëtan</b>	23, rue des Prés de Chedde 74190 Passy	<a href="mailto:gaetan.rech@gmail.com">gaetan.rech@gmail.com</a>	06 82 55 12 12
<b>RECTO VERSO Consultantes</b>	24 rue Robinson 42100 Saint-Etienne	<a href="mailto:cbertheas@rectoverso-consultantes.com">cbertheas@rectoverso-consultantes.com</a> <a href="mailto:agadala@rectoverso-consultantes.com">agadala@rectoverso-consultantes.com</a>	06 10 56 46 26 Fax : 04 75 03 83 31
<b>RESSOURCES SECURITE</b>	675, chemin des Bruyères 38140 Renage	<a href="mailto:ressources.securite@orange.fr">ressources.securite@orange.fr</a>	06 10 56 46 26 Fax : 04 75 03 83 31
<b>RISK'EXPERT</b>	127, rue Louis Becker 69100 Villeurbanne	<a href="mailto:riskexpert@free.fr">riskexpert@free.fr</a>	06 09 23 08 97
<b>SOCOTEC Centre des Alpes</b>	30, Zone espace leaders Allée de Marigny 74540 Alby-sur-Chéran	<a href="mailto:francois.challamel@socotec.fr">francois.challamel@socotec.fr</a>	04 50 68 22 87 Fax : 04 50 68 23 18
<b>SOS SECURITE RHONE-ALPES</b>	ZA du Puits de la Chaux Allée du Petit Bois 42650 Saint Jean Bonnefons	<a href="mailto:mbonnier@sos-securite.fr">mbonnier@sos-securite.fr</a>	04 77 53 96 60 06 18 39 44 42
<b>SPI CONSEILS</b>	38, avenue du 8 mai 1945 BP 10 69514 Vaulx en Velin	<a href="mailto:info@spi-conseils.com">info@spi-conseils.com</a>	04 26 07 70 05 Fax : 01 73 72 96 03
<b>THEMYS</b>	Le Franquet 38470 CHASSELAY	<a href="mailto:contact@themys.eu">contact@themys.eu</a>	06 65 11 19 09
<b>TRANSFORMATIONS SOCIALES Régis GUICHARD</b>	5, avenue d'Albigny 74000 Annecy	<a href="mailto:regis.guichard4@wanadoo.fr">regis.guichard4@wanadoo.fr</a>	08 71 38 05 00
<b>UR Formation MP (Ex SCIENCES U FORMATION MP)</b>	11, Place Croix-Paquet 69001 LYON	<a href="mailto:lyon@ur-formation.com">lyon@ur-formation.com</a>	04 78 29 09 89 Fax : 01 47 70 98 78 Internet : <a href="http://www.ur-formation.com">www.ur-formation.com</a>
<b>VINCENT GARCIA FORMATION</b>	170, rue de Chatagnon Immeuble Inopolis A - Centr' Alp 38430 Moirans	<a href="mailto:vgfsandrine@neuf.fr">vgfsandrine@neuf.fr</a>	04 76 55 75 72 Fax : 04 76 55 75 74

**Article 2** : La liste des organismes agréés pour dispenser les formations aux membres de CHSCT est arrêtée pour une durée indéterminée.

**Article 3** : L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation au vu des bilans d'activité que ces derniers devront fournir chaque année avant le 30 mars.

**Article 4** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,

Par délégation, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Par subdélégation, le Directeur régional du travail,  
Chef du Pôle Politique du travail

Jean-Pierre BERTHET



PRÉFET DE LA RÉGION RHONE-ALPES

**Direction Régionale  
de la jeunesse, des sports et  
de la cohésion sociale**

Pôle Direction

Affaire suivie par Marie-Pierre JALLAMION  
Courriel : Drjscs69-direction@drjscs.gouv.fr

Téléphone : 04 72 61 40 69

Date : Lyon, le 5 novembre 2015

**DECISION N° 15-688** portant subdélégation, en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat

**LE DIRECTEUR REGIONAL  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 5 mars 2015 nommant Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 mars 2010 portant nomination de Monsieur Alain PARODI en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015-148 du 30 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Alain PARODI, Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat;

## **DECIDE**

**Article 1** : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur l'ensemble des budgets opérationnels de programmes énoncés par l'arrêté n°2015-148 du 30 avril 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PARODI, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- Madame Françoise MAY-CARLE, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Bruno FEUTRIER, directeur régional adjoint.

**Article 2** : Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de chacun des programmes suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Alain PARODI, Madame Françoise MAY-CARLE et Monsieur Bruno FEUTRIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, chef du pôle sport, pour les dépenses à imputer sur le programme 219 « sports », et en cas d'empêchement :
- Monsieur Bruno BOYER, professeur de sport.
  
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, chef du pôle développement social territorial, pour les dépenses à imputer sur les programmes 163 « jeunesse et vie associative », 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », 157 « handicap et dépendance », 304 « inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire », et 147 « Politique de la ville » et en cas d'empêchement :
- Madame Pascale GUYOT de SALINS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale chef du service Accompagnement des publics vulnérables ;
- Monsieur Jean-François FOUGNET, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale chef du service Jeunesse Ville Vie associative ;
- Madame Anne MINICONI, inspectrice de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Christine PIGUILLEM Agent contractuel, chargée de mission ;
- Madame Claire TOURNOIS, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.
  
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle emploi – formations – certifications, pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations sanitaires et sociales relevant des programmes 304 « inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » et 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative », pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations du sport et de l'animation des programmes 219 « sports » et 163 « jeunesse et vie associative », et en cas d'empêchement :



- Madame Marie DELNATTE, inspectrice de la Jeunesse et des Sports 2<sup>ème</sup> classe, chef du service des Métiers du Sport et de l'Animation pour les dépenses relatives aux frais de jury et formations du sport et de l'animation des programmes 219 « sports » et 163 « jeunesse et vie associative ».
- Madame Annie COHEN, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale et Monsieur Luc RENAULT inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale pour le BOP 124 et 304.
- Madame Axelle DROGUET, inspectrice-hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle Secrétariat Général, pour les dépenses et les recettes relevant des programmes 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, de la jeunesse, des sports et de la vie associative », 333 « moyens mutualisés des administrations de l'Etat » (action 2), 309 « entretien des bâtiments de l'Etat » et 723 « contribution aux dépenses immobilières » et, en cas d'empêchement :
- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, chef du service des juridictions sociales, conseiller mobilité carrière ;
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des Affaires Sociales, chef du service Ressources humaines ;
- Monsieur Roland MARTIN, professeur de sport, responsable logistique et assistant de prévention ;
- Madame Jocelyne MIGNOT, agent contractuel de droit public, chef du service Systèmes d'information et de communication.
- 

**Article 3** : S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7) par :

- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe ;
- Monsieur Daniel CARGNINO, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, affecté au service « ressources financières et logistiques » ;
- Monsieur Jean-Luc AVRIL, secrétaire administratif du ministère des affaires sociales, affecté au Pôle DST ;
- Madame Lila KACED, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe des Affaires Sociales, correspondant Chorus Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service « ressources financières et logistiques » ;
- 

**Article 4** : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS par :

- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe ;
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des Affaires Sociales, chef du service Ressources humaines, masse salariale ;
- Monsieur Daniel CARGNINO, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, affecté au service « ressources financières et logistiques » ;
- Madame Lila KACED, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe des Affaires Sociales, correspondant Chorus Formulaires de proximité (CCFP), affectée au service « ressources financières et logistiques » ;
- Monsieur Fabrice SALTARELLI, adjoint administratif, correspondant CHORUS GRIM, affecté au service « ressources financières et logistiques ».

**Article 5** : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires ARGOS/CHORUS DT par :

- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Madame Sylvie BLANCHARD secrétaire administratif de classe supérieure des Affaires Sociales, correspondant ARGOS/CHORUS DT, affectée au service « ressources financières et logistiques »,
- Monsieur Daniel CARGNINO, secrétaire administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, affecté au service « ressources financières et logistiques »,
- Monsieur Fabrice SALTARELLI, adjoint administratif, affecté au service « ressources financières et logistiques ».

**Article 6** : S'agissant de la validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT ; en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction :

- Madame Sylvie BLANCHARD, secrétaire administrative de classe supérieure des affaires sociales ;
- Monsieur Bruno BOYER, professeur de sports ;
- Madame Annie BRETON, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale ;
- Madame Annie COHEN, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Marie DELNATTE, inspectrice de la Jeunesse et des Sports 2<sup>ème</sup> classe ; Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Hélène DUCHANAUD, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Catherine DUMOULIN, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure ;
- Monsieur Jean-Pascal FABRIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Monsieur Cyrille FAYOLLE, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Monsieur Jean-François FOUGNET, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Nathalie GAY, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle ;
- Madame Pascale GUYOT de SALINS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Marie-Pierre JALLAMION, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des affaires sociales ;
- Madame Maryline LAFFITTE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Madame Stéphanie LEMOINE, secrétaire administrative de classe normale des affaires sociales ;
- Madame Astrid LESBROS-ALQUIER, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Madame Sylvie LOLLIEUX, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure ;
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des affaires sociales ;
- Madame Christine PAOLI, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe des affaires sociales ;
- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale ;
- Monsieur Luc RENAULT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale ;

- Madame Marie-Andrée SCHUTTERLE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principale 1<sup>ère</sup> classe ;
- Madame Angie ZELLER, secrétaire administrative de classe normale des affaires sociales ;

**Article 7** : S'agissant des documents relatifs à la paie par :

- Madame Axelle DROGUET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale,
- Madame Delphine PELLOUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, Secrétaire Générale Adjointe,
- Madame Aurélie INGELAERE, inspectrice principale, chef du service des juridictions sociales, conseiller mobilité carrière,
- Monsieur Bertrand MOREUX, attaché d'administration des Affaires Sociales, chef du service Ressources humaines,

Et en cas d'empêchement par :

Madame Yvette PERRET, secrétaire administratif de classe supérieure.

**Article 8** : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

**Article 9** : La décision du 15-42 du 19 mai 2015 est abrogée.

**Article 10** : La présente décision de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs régional de la Préfecture.

Signé

Le directeur régional

Alain PARODI



## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

### CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

La présente délégation est conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et dans le cadre de l'article 18 de l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Entre M. Michel DELPUECH, Préfet de la région Rhône-Alpes, désigné sous le terme de « délégant » d'une part,

et

M. Denis LABBE, Préfet de la Savoie, désigné sous le terme de « délégataire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup> : objet de la délégation :

En application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de l'article 18 de l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010, qui désigne le Préfet de région comme autorité compétente pour la tarification des prestations fournies par les établissements et services sociaux financés par le budget de l'Etat, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des actes d'instruction afférents à la procédure budgétaire de ces établissements et services.

#### Article 2 : prestations confiées par le délégataire :

Le délégataire est chargé des actes d'instruction :

- de la tarification des prestations fournies par les établissements et services mentionnés au 8° et au 13° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles;
- de la tarification des prestations fournies par les services mentionnés au 14° du même article, à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- de la tarification des prestations fournies par les services mentionnés au 15° du même article, à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Cette délégation s'exerce dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur du code de l'action sociale et des familles et notamment celles figurant :

- pour la partie législative aux sections 1 et 2 du chapitre IV du titre 1<sup>er</sup> du livre III et au titre VI du livre III ;
- pour la partie réglementaire aux sections 1 et 2 du chapitre IV du titre 1<sup>er</sup> du livre III.

Article 3 : obligations du délégataire :

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document.

Il s'engage à rendre compte de son activité au délégant.

Article 4 : obligations du délégant :

Le délégant s'engage à fournir en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : modification de la délégation :

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant validé par chacune des parties.

Article 6 : durée de la délégation :

La présente délégation prend effet lors de sa signature par les parties concernées. Elle est reconduite tacitement d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite.

Ce document sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Fait, à LYON,

le 26 octobre 2015

Le délégant,

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,

Le délégataire,

Le Préfet de la Savoie

Michel DELPUECH

Denis LABBÉ





## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
Service de l'administration générale

Lyon, le 5 novembre 2015

### Arrêté préfectoral n° 15-315

## ARRÊTÉ portant modification de la composition du conseil d'administration de l'ÉPORA

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**  
**PRÉFET DU RHÔNE**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Commandeur de l'Ordre national du mérite**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 321-1 à L 321-13 et R 321-1 à R 321-22 ;

Vu le décret n° 2013-1265 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (ÉPORA) ;

Vu les désignations nominatives effectuées conformément aux textes susvisés;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes est modifiée, pour la durée des mandats restant à accomplir, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral n° 15-191 du 9 juillet 2015 est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général de l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Rhône-Alpes.

Le Préfet de région,

Michel DELPUECH

Composition du conseil d'administration de  
l'ÉPORA

Tableau annexé à l'arrêté préfectoral n°  
15-315 du 5 novembre 2015

4 représentants de la région de Rhône-Alpes	titulaires	suppléants
	M. Guy PALLUY	Mme Véronique ROUSSELLE
	M. Jean-Louis GAGNAIRE	Mme Cécile CUKIERMAN
	M. Gérard LERAS	M. Olivier KELLER
	Mme Marie Hélène RIAMON	M. André FRIEDENBERG
1 représentant du département de l'Ardèche		
	M. Laurent UGHETTO	M. Simon PLENET
1 représentant du département de la Drôme		
	Mme Marie-Pierre MOUTON	M. Christian MORIN
1 représentant du département de l'Isère		
	Mme Elisabeth CELARD	M. Patrick CURTAUD
3 représentants du département de la Loire		
	M. Hervé REYNAUD	Mme Véronique CHAVEROT
	M. Pierre-Jean ROCHETTE	M. Jean-François BARNIER
	M. Georges ZIEGLER	Mme Fabienne PERRIN
2 représentants du département du Rhône		
	Mme Christiane GUICHERD	M. Bruno PEYLACHON
	M. Didier FOURNEL	Mme Claude GOY
9 représentants des communautés d'agglomération		
	Communauté d'agglomération du Pays Viennois	
	M. Thierry KOVACS	Mme Martine FAÏTA
	Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	
	M. Guy RABUEL	M. Dominique BERGER

	Communauté d'agglomération de Loire-Forez	
	M. Alain GAUTHIER	Mme Béatrice BLANCO
	Communauté d'agglomération Roannais Agglomération	
	M. Yves NICOLIN	M. Jean-Louis LAGARDE
	Communauté d'agglomération de Saint Étienne Métropole	
	M. Gaël PERDRIAU	M. Enzo VIVIANI
	Communauté d'agglomération de Valence	
	M. Fabrice LARUE	M. Franck SOULIGNAC
	Communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche	
	M. Gilles QUATREMÈRE	M. Didier TEYSSIER
	Communauté d'agglomération de Montélimar	
	M. Joël DUC	M. René PLUNIAN
	Communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône	
	M. Daniel FAURITE	M. Daniel BANCK
3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre		
	M. Michel BRUN (communauté de communes du Pays d'Astrée)	M. Jean-Jacques VRAY (communauté de communes du Forez-en-Lyonnais)
	M. Patrick AURAY (communauté de communes de l'Ouest Rhodanien)	M. Olivier BONNARD (communauté de communes du Pays des Couleurs)



	M. Jean-Yves MEYER (communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals)	M. Vincent BOURGET (communauté de communes de la Porte Drôme-Ardèche)
4 représentants de l'Etat		
	<i>Représentant le ministre chargé du logement</i>	<i>Représentant le ministre chargé du logement</i>
	M. Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes	Le chef du service aménagement paysages et infrastructures de la direction régionale de l'environnement, de la l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes
	<i>Représentant le ministre chargé de l'urbanisme</i>	<i>Représentant le ministre chargé de l'urbanisme</i>
	Le directeur départemental des territoires de la Loire	Le chargé de mission pour l'ÉPORA de la direction départementale des territoires
	<i>Représentant le ministre chargé du budget</i>	<i>Représentant le ministre chargé du budget</i>
	Le directeur régional des finances publiques	M. Patrick VARGIU
	<i>Représentant le ministre chargé des collectivités territoriales</i>	<i>Représentant le ministre chargé des collectivités territoriales</i>
	M. Guy LÉVI	Mme Anne GUILLABERT
3 personnalités socio-professionnelles, avec voix consultative		
	M. Jean-Roger RÉGNIER, représentant la chambre régionale de commerce et d'industrie de Rhône-Alpes	
	M. Raymond VIAL, représentant la chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes	
	M. Gabriel ROUDON, représentant la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Rhône-Alpes	
1 représentant du conseil économique, social et environnemental régional, avec voix consultative	M. Jean-Claude MICHEL	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Lyon, le 5 novembre 2015

Service de l'administration générale

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL relatif à la suppléance du préfet de la région Rhône-Alpes du 6 au 8 novembre 2015

Arrêté n° 2015-316

#### **LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE, Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'Ordre national du mérite**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 5 mars 2015 nommant Monsieur Michel DELPUECH préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 20 juin 2013 nommant Monsieur Laurent TOUVET préfet de l'Ain ;

Vu l'absence du préfet de la région Rhône-Alpes et du secrétaire général pour les affaires régionales du vendredi 6 au dimanche 8 novembre 2015 inclus ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

#### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** La suppléance du préfet de la région Rhône-Alpes est assurée du 6 au 8 novembre 2015 inclus par Monsieur Laurent TOUVET, préfet de l'Ain.

**Article 2 :** Le préfet de l'Ain et le secrétaire général pour les affaires régionales de Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le préfet de la région Rhône-Alpes,  
préfet du département du Rhône

Michel DELPUECH